

PROCES VERBAL CONSEIL DU 27 JUIN 2023

Présents : – René CAILLEUX – Sébastien DOUAY – Joël HAPPE – Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER – Jacques PINCHON – Jean-Paul DERMIGNY

Mesdames Caroline HENOCQ – Laurence DECAYEUX – Adeline BORRUECO

Absents Excusés : Mesdames Mélinna DE ANDRADE (procuration donnée à Yannick KAMPFER) – Gaëlle MILET (procuration donnée à Jacques PINCHON). Messieurs Jérémy JADOUL (procuration donnée à Caroline HENOCQ) – Thierry DUPARCQ (procuration donnée à Jean-Baptiste GRU)

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

Ordre du jour :

- ↳ Enquête publique Eolienne
- ↳ Enquête publique chemin Tétard
- ↳ Demande de subvention mobilier auprès de la CCES
- ↳ Demande de subvention informatique auprès de la DRAC
- ↳ Revalorisation CIA et RIFSEEP
- ↳ Evolution situation M. CUESTA
- ↳ Défense incendie FLEZ et MONTESCOURT
- ↳ Point sur antenne relais
- ↳ Point bornage RPC
- ↳ Visite Méthaniseur à organiser
- ↳ Visite bibliothèque et aménagement terrain

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Enquête publique Eolienne :

Le Maire fait part à l'assemblée d'une procédure d'enquête publique dont le siège est fixé en mairie de BUIRE-COURCELLES et qui se déroulera du jeudi 31 août au lundi 2 octobre 2023. Cette dernière porte sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant sept aérogénérateurs présentés par la SAS Ferme Eolienne de la Vallée Marée.

La publicité de l'enquête implique l'apposition aux portes des mairies comprises dans le rayon d'affichage dont la commune de MONCHY-LAGACHE fait partie et avis est demandé à ces dernières sur cette demande d'autorisation.

Après présentation, le Conseil répond qu'il ne souhaite pas rendre avis.

Enquête publique chemin Tétard :

Le délai d'enquête du chemin Tétard a expiré. Le Commissaire Enquêteur a communiqué les observations recueillies et la synthèse de ces dernières. Une réponse aux observations du public a été formulée par le Maire selon la procédure en vigueur.

Demande de subvention mobilier auprès de la CCES

Le Maire communique à l'Assemblée les coûts prévisionnels pour le mobilier intérieur de la future médiathèque ainsi que les diverses possibilités de financement envisageables.

Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel H.T
DEVIS BCI	39686.59
Total mobilier H.T (hors informatique)	39686.59
FINANCEMENT en H.T :	
SUBVENTION DRAC 40 %	15874.63
SUBVENTION CCES 40 %	15874.63
AUTOFINANCEMENT 20 %	7937.33
TOTAL FINANCEMENT MOBILIER	39686.59

Après présentation le Conseil à l'unanimité autorise le Maire a effectuer une demande de subvention auprès de la CCES (Communauté de Communes de l'Est de la Somme) pour le mobilier intérieur de la future médiathèque.

(délibération 2023/30)

Demande de subvention informatique auprès de la DRAC

Une demande de subvention de matériel informatique pour la future médiathèque peut être déposée auprès de la DRAC.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à effectuer la demande de subvention

(Délibération 2023/31)

Revalorisation CIA et RIFSEEP

Le Maire fait part à l'Assemblée des montants annuels total du régime indemnitaire fixés par l'Assemblée délibérante en sa séance du 04 juin 2020 (*délibération 2020/16*) et attire son attention sur la différence entre les cadres d'emplois des rédacteurs et celui des adjoints administratifs : le montant du RIFSEEP (régime indemnitaire qui comprend deux parties : IFSE et le complément indemnitaire) affecté aux adjoints administratifs étant plus élevé que celui des rédacteurs. Dans un souci d'altérité il lui semble opportun d'accorder le même montant aux deux cadres. Il rappelle que les montant affectés par l'assemblée délibérante est le montant plafond auquel peut prétendre le groupe et que ces montant sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'attribuer le même montant annuel RIFSEEP au cadre d'emploi des rédacteurs que celui des adjoints administratifs.

(Délibération 2023/32)

Evolution situation M. CUESTA

La position administrative de M. CUESTA est : contractuel en CDD. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour une éventuelle pérennisation de ses fonctions. Le Conseil s'accorde pour que soient étudiées les possibilités d'une pérennisation.

Défense incendie FLEZ et MONTECOURT

Après plusieurs rencontres avec le SDIS, il était convenu de mettre une bouche incendie à FLEZ. Après étude et le fait que le débit assuré par la SAUR doit être de 60 m³ en une heure et qu'il ne peut être garanti, il faut envisager une autre solution. Une bache incendie semble plus appropriée. Cette dernière pourrait être installée près du transformateur.

Le Conseil s'accorde pour que le Maire entame les démarches pour obtenir les propositions envisageables.

A MONTECOURT, la possibilité d'une bouche ne peut être également retenue en raison d'un débit trop faible. Le manque de place ne peut permettre l'installation d'une bache. La législation permettant une distance de 400 m, le choix d'un endroit dans ce périmètre doit être trouvé. Un passage du SDIS doit permettre de valider l'endroit le plus propice.

Point sur antenne relais

Le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de vente avec le groupe TDF.

En premier lieu le déclassement du chemin Tétart (comme évoqué précédemment), les prélèvements sur terrain qui doivent être effectués afin de déterminer si l'endroit peut être retenu et qui conditionnent la vente.

Point bornage RPC

Le bornage a été effectué. La cession du RPC peut s'opérer.

Visite Méthaniseur à organiser :

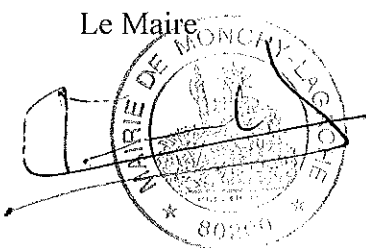
Une visite du méthaniseur peut être organisée. Une proposition de dates sera faite aux membres du conseil.

Visite bibliothèque et aménagement terrain

Le Conseil est invité à venir visiter la bibliothèque. Une proposition de dates sera faite aux membres du Conseil.

L'ordre du jour étant clos,
La séance est levée à 20 H 05

Le Maire



Le secrétaire de séance

